

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2015 – 2016

26 mai 2015 /

Le 26 mai 2015

- Autorisation du programme: Assemblée générale du 21 mai 2015
- Titres concernés: Actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé: 10 % soit 773 551 actions au 21 mai 2015
- Prix maximum d'achat: 2 Euros
- Montant théorique maximum des capitaux susceptibles d'être affectés aux rachats d'actions au titre du présent programme: 1 547 102 Euros
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - . L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
 - . La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
 - . L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Durée du programme: 18 mois à compter de l'assemblée générale du 21 mai 2015 soit jusqu'au 21 novembre 2016.

